

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, M^{me} July Bédard directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

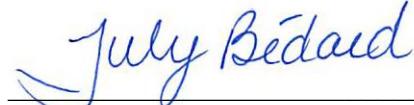
Lors de la séance régulière tenue le 8 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 271-1 :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 271-1 ÉTABLISSANT LES CRÉDITS DE TAXE FONCIÈRE
RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE LOGEMENTS LOCATIFS
ET À L'ACQUISITION DE TERRAINS PAR DE NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES
RÉSIDENTS**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné par courriel à s'adressant à l'adresse suivante : dg@saintubalde.com ou au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 15^e jour de décembre 2025.

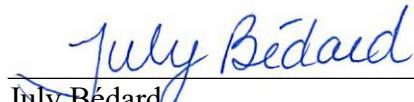


July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux endroits désignés par le conseil municipal, le 15^e jour de décembre 2025

EN FOI DE QUOI, j'émetts ce certificat ce 15^e jour de décembre 2025.



July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière